Réf. Farde e-Assemblées : 2653778

N° OJ : **109**

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2025

Objet : Parcours BD de la Ville de Bruxelles : Fresque « Les Schtroumpfs ».- Convention CAR/25/274 entre la Ville de Bruxelles et la SA Swiss Hotels Leasing Company.

Le Conseil communal,

Considérant que le Parcours BD de la Ville de Bruxelles comporte une série de fresques, réparties sur tout son territoire;

Considérant que la SA Swiss Hotels Leasing Company est propriétaire du passage couvert 'Hilton' sis Carrefour de l'Europe 3 à 1000 Bruxelles (ci-après dénommée "le Propriétaire");

Considérant que le Collège a approuvé le 9 mai 2016 la convention CAR/17/132 entre la Ville et le Propriétaire, pour laquelle les parties ont régi leurs droits et obligations respectifs dans le cadre de la réalisation d'une fresque du Parcours BD « Les Schtroumpfs » sur le faux-plafond de ce passage couvert;

Considérant que la fresque a été réalisée en 2018;

Considérant que début 2024, le faux-plafond – et par conséquent la fresque – a été endommagé, conduisant à son retrait pour des raisons de sécurité;

Considérant que les parties ont convenu que le Propriétaire réalisera une nouvelle fresque et que la Ville entend soutenir ce projet, ainsi que de l'inclure/préserver dans son Parcours BD;

Considérant que le support et les modalités de réalisation de la nouvelle fresque BD « Les Schtroumpfs » devront être adaptés, il y a lieu de conclure une nouvelle convention CAR/25/274 entre la Ville et le Propriétaire;

Considérant que la convention CAR/25/274 remplacera dès sa signature la convention CAR/17/132 conclue entre les parties le 05/12/2017.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : La convention CAR/25/274 entre la Ville de Bruxelles et la SA Swiss Hotels Leasing Company, est adoptée.

Annexes :

Convention CAR/25/274 (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)